

DIAGNOSTIQUEUR ACCESSIBILITE HANDICAPES DANS LES ERP et LES LOGEMENTS pour MAINTIEN A DOMICILE

Objectifs :

- Acquérir des connaissances sur les déficiences et les besoins pour les quatre familles de handicap, afin de réaliser des diagnostics d'accessibilité.
- Utiliser une méthodologie pour réaliser un diagnostic accessibilité handicapés en tenant compte de difficultés rencontrées, techniques, financières ou organisationnelles.
- Savoir rédiger les documents réglementaires.
- Connaître les solutions technologiques innovantes, les produits efficaces et pertinents.

 **Durée :**
28 heures

 **Pré-requis :**
Niveau IV de l'Éducation nationale ou équivalent

 **Maximum 6 stagiaires**

 **100% à distance**

 **Évaluation des acquis :**
QCM en fin de stage

Pédagogie :

- Notre pédagogie s'appuie sur des méthodes actives adaptées à la formation des adultes en s'appuyant sur des moyens audio-visuels.
- Dès l'ouverture du cycle de formation, un support pédagogique dématérialisé est remis à tous les participants, pour leur permettre de suivre le déroulement de l'action de formation

Déroulement :

Formation en visio conférence via plateforme ZOOM
Le formateur est très expérimenté dans le domaine du Handicap, il est équipé de tout le matériel nécessaire à la bonne exécution des formations.

Moyens mis à disposition :

- Didacticiels pour l'enseignement
- Chaque stagiaire reçoit un manuel de formation adapté à la formation et contenant les documents concernant la législation et la réglementation concernant l'Accessibilité Handicap
- Visionnage de vidéos contextualisées dans l'environnement réel ou simulant des cas concrets de travail

Handicap :

Un référent handicap permanent au sein de notre organisme prend en charge toute demande afférente au Handicap

Contenu de la formation :

JOUR 1 : PRESENTATION DU STAGE

- Contexte global de la réglementation.
- Les besoins à satisfaire des principaux types de handicap.
- Les besoins des personnes handicapées en matière d'accueil.
- Le cadre réglementaire relatif à la loi Accessibilité du 11 Février 2005,
- Examen de l'encadrement législatif et réglementaire :
 - Evolution de la réglementation
 - Champ d'application, objectifs et délais de mise en œuvre

JOUR 2 : LES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

Cadre technique accessibilité du bâti existant

La continuité de la chaîne de déplacement.

- La signalétique
- Les éclairages
- Le stationnement
- Les cheminements extérieurs
- Les ressauts, les dénivelés et les pentes
- Les portes d'accès et les portes intérieures
- L'accueil et les salles
- Les circulations intérieures horizontales
- Les sanitaires mis à la disposition du public
- Les escaliers, ascenseurs et élévateurs
- Les chambres et salles d'eau aménagées
- Le cas particulier des cabinets de profession libérale
- Le cas particulier de locaux comportant des cabines d'essayage, des vestiaires,
- Le cas particulier d'équipements sportifs (gradins, piscines...)

JOUR 3 : ETUDES ET CONTRAINTES ARCHITECTURALES

- Accessibilité et sécurité incendie
- Les préconisations.
- Estimations des coûts de travaux et/ou devis
- Les dérogations.
- Principe de rédaction du rapport de diagnostic ERP
- Rédaction des documents réglementaires Suivi des Ad'AP, Déclaration de travaux, Registre Public d'Accessibilité...

JOUR 4 : CAS LOGEMENTS

Connaître la réglementation liée aux logements :

- L'accès extérieur vers le logement
- Les entrées et les sorties
- Le cheminement intérieur : circulation verticale et horizontale, largeur, obstacle, etc.
- Les éclairages, les commandes électriques
- Les sanitaires, les douches, les WC...
- La cuisine et locaux de service

Administratif :

- Comprendre les règles d'éligibilité aux différentes aides possibles : Anah, Caisses de retraite
- Obligations et responsabilités des diagnostiqueurs.
- Questions diverses
- QCM